



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Mauricette HENRI, Jocelyne DELAUNEY, Sandrine GAUCHET, Yoland GAGNEUX, Léa DROUIN, Isabelle NAULET, Cyril MARAIS, Cyril REMEUR, Christine LOUIS DIT PICARD, Gérard BOURG

Pouvoir : Léonie LEFEVRE donne pouvoir à Jacques AUBER

Absente excusée : Mathilde DUCY

Absent non excusé : Philippe BECQUEMONT

Secrétaire : Mauricette HENRI

Date de la convocation : 10 janvier 2022

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 13 voix sur 15, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue et remercie Monsieur GONY, percepteur pour sa présence et son intervention.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2022** : le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **DÉLIBÉRATION 2022 – 07** : Vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain MARIE, Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021. Après avoir présenté les restes à réaliser, le compte administratif, les décisions modificatives et les réalisations de l'exercice considéré, Monsieur Le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à Monsieur Gérard BOURG, aîné des Conseillers Municipaux. Monsieur Le Maire ne participant ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		307 108,42		12 091,61		319 200,03
Opérations de l'exercice	166 937,19	214 661,21	12 163,08	25 118,62	179 100,27	239 779,83
<b>TOTAUX</b>	<b>166 937,19</b>	<b>521 769,63</b>	<b>12 163,08</b>	<b>37 210,23</b>	<b>179 100,27</b>	<b>558 979,86</b>
Résultats de clôture		354 832,44		25 047,15		379 879,59
Restes à réaliser			158 000,00		158 000,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>166 937,19</b>	<b>521 769,63</b>	<b>170 163,08</b>	<b>37 210,23</b>	<b>337 100,27</b>	<b>558 979,86</b>
RESULTATS DEFINITIFS		354 832,44	132 952,85			221 879,59

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021. ( 12 POUR)

**DÉLIBÉRATION 2022 – 08** : Approbation du compte de gestion 2021

Les résultats du compte de gestion 2021 du Percepteur sont identiques à ceux du compte administratif 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021 du Percepteur (13 POUR)

**DÉLIBÉRATION 2022 – 09** : Affectation du résultat

Considérant les éléments suivants :

	Résultat CA 2020	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	12 091,61	25 047,15	-158 000,00	- 132 952,85
Fonctionnement	307 108,42	47 724,02		354 832,44

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	354 832,44
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	132 952,85
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	221 879,59

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation de résultat
- DECLARE toutes les opérations 2021 définitivement closes,
- DECIDE de reprendre sur l'exercice 2022 les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 10** : Vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal décide un équilibre entre les dépenses et les recettes de sorte que :

- Section de fonctionnement (total) : 413 224,59
- Section d'Investissement (total) : 368 000,00

A l'unanimité le Conseil Municipal vote le budget 2022 ainsi inscrit.

**DÉLIBÉRATION 2022 – 11** : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour faire une demande de subvention (DETR) concernant les travaux d'investissement 2022

Suite au vote du budget primitif concernant les travaux d'investissement, Monsieur Le Maire demande autorisation auprès des conseillers pour faire une demande DETR à hauteur de 30% sur des Travaux de renforcement de voirie pour 50 000€ HT ainsi que les travaux de couverture de l'église à hauteur de 20 000€ HT, soit une subvention de 21 000€

Les conseillers autorisent Monsieur Le Maire à faire cette demande de subvention

**DÉLIBÉRATION 2022 – 12** : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour faire une demande de subvention (amende de police) concernant les travaux de sécurisation de la voie douce route du calvaire

Suite au vote du budget primitif concernant les travaux d'investissement, Monsieur Le Maire demande autorisation auprès des conseillers pour faire une demande de subvention « amende de police » à hauteur de 40% sur des Travaux de sécurité auprès de la voie douce – route du calvaire.

Les conseillers autorisent Monsieur Le Maire à faire cette demande de subvention

Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 31 mars à 19h30

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h15